



Bulletin technique Planification d'une stratégie distincte du marché du travail des Premières Nations Juin 2018

*L'APN diffuse régulièrement des comptes rendus sur les travaux en cours au bureau national.
De plus amples renseignements sont présentés à www.afn.ca.*

Le présent bulletin est une mise à jour présentée par l'Assemblée des Premières Nations sur la planification d'une stratégie distincte du marché du travail des Premières Nations.

Planification d'une stratégie distincte du marché du travail des Premières Nations

Conformément aux objectifs d'autodétermination des Premières Nations et de contrôle accru sur les programmes et services offerts aux citoyens des Premières Nations, le Secteur de l'économie de l'APN travaille avec les dirigeants des Premières Nations et leurs réseaux techniques afin de coordonner une nouvelle stratégie pour le développement du marché du travail des Premières Nations au Canada. La base de la nouvelle stratégie est une infrastructure des Premières Nations soutenue par de nouveaux arrangements financiers. Ainsi, le volet Premières Nations de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) sera transféré à un système de prestation autonome. On s'attend à ce que les résultats mesurés sur le marché du travail obtenus par le système valident la force sous-jacente des relations améliorées avec les gouvernements des Premières Nations, le maintien des organismes de prestation existants et un engagement renouvelé en matière de résultats.

Le travail est entrepris conformément aux résolutions des Chefs en assemblée de l'APN et à l'orientation donnée par le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) et le Groupe de travail des Premières Nations sur le développement des ressources humaines. La formulation de la nouvelle stratégie s'appuie sur l'apport des techniciens des Premières Nations signataires d'une entente. L'adoption d'un nouveau cadre sera fondée sur un accord avec le gouvernement du Canada.

Un cadre distinct pour les Premières Nations, régi par la capacité d'orienter la stratégie, est proposé. Cette structure aura des pouvoirs clairement définis pour atteindre les objectifs de la stratégie, notamment en ce qui concerne le mode de nomination des membres, les conditions de nomination et les compétences requises. Tandis que les services et les résultats du marché du travail seront dirigés par les Premières Nations et leurs organismes, des capacités supplémentaires seront établies pour améliorer la prestation des services afin que la stratégie fonctionne. Les principales responsabilités comprennent la liaison avec le gouvernement fédéral, la recherche et le développement, le renforcement des capacités des organismes de prestation, les communications et la production de rapports.

L'un des principaux éléments de la stratégie fondée sur un nouveau niveau d'autonomie sera axé sur une nouvelle relation financière qui reconnaît la compétence des Premières Nations et

sur l'adoption d'un modèle national des Premières Nations pour le financement des signataires d'ententes. Ce sera là un aspect clé de l'éloignement du modèle traditionnel actuel basé sur le financement « autochtone » fourni aux régions d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et ensuite aux signataires des ententes « autochtones », dont certains sont des Premières Nations. On s'attend à ce qu'en plus de l'établissement d'une enveloppe pour les Premières Nations, un plan de financement prévisible à long terme suivra, lequel comprendra des dispositions d'indexation pour l'inflation et la croissance de la population.

Un autre pilier de la planification de la nouvelle stratégie est centré sur la communication. La circulation d'informations précises et à jour communiquées aux diverses parties prenantes et entre celles-ci devrait optimiser la stratégie. La contribution active des détenteurs de droits des Premières Nations, l'information ciblée à l'intention des partenaires de l'industrie et la liaison constante avec le gouvernement se combineront pour maximiser les avantages.

L'ampleur de la transition est ambitieuse. L'adoption d'une approche autonome pour le développement de la main-d'œuvre des Premières Nations est un parfait exemple d'une relation mature entre les Premières Nations et le Canada. Le gouvernement fédéral fera d'importantes économies, car de nombreux processus se déplaceront à l'extérieur du gouvernement. Les dispositions prévues en matière de production de rapports et de reddition de comptes respecteront les lignes directrices du Conseil du Trésor en vigueur et les Premières Nations auront conjointement une responsabilité déléguée envers un réseau national de prestation de services, les décisions étant prises en fonction des Premières Nations.

Le budget de 2018 prévoit 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, et 235,7 millions par année par la suite, dans un volet des Premières Nations. Le travail a commencé pour mettre en œuvre un nouveau cadre mettant davantage l'accent sur la formation liée à des emplois de plus grande qualité plutôt qu'au réemploi rapide et pour aider les citoyens des Premières Nations à acquérir de meilleures compétences et à trouver des emplois qui favoriseront leur réussite de carrière à long terme.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Judy Whiteduck, directrice du secteur du développement économique de l'APN, à jwhiteduck@afn.ca.